



Document d'information – Aviation

mars 2010

Risques de collision sur les pistes

Le problème

Il existe un risque persistant que des aéronefs puissent entrer en collision avec des véhicules ou d'autres aéronefs au sol aux aéroports canadiens.

Contexte

Aux aéroports, les aéronefs et divers véhicules doivent se déplacer entre les aires de trafic, les voies de circulation et les pistes. Ce mouvement engendre parfois des conflits entre aéronefs, ou entre aéronefs et véhicules – par exemple lorsque des aéronefs ou des véhicules se trouvent par erreur sur une aire de décollage ou d'atterrissage en service.

Pendant une période de 10 ans entre 1999 et 2008, 3831 de ces conflits, qu'on appelle incursions sur piste, sont survenus au pays¹. Compte tenu des millions de décollages et d'atterrissages chaque année, les incursions sont rares; par contre, les conséquences peuvent être catastrophiques.

Solution

Le BST a dégagé des constatations et a fait publiquement rapport sur les risques de collision sur les pistes². Le Bureau se préoccupe du fait que les incursions sur piste et les risques de collision resteront un problème jusqu'à ce que de meilleurs moyens de protection soient mis en place.

- De meilleures façons de procéder et des systèmes anticollision améliorés sont nécessaires aux aéroports du Canada.

Notre mission

Le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) est un organisme indépendant qui améliore la sécurité des transports en menant des enquêtes sur les accidents de transport maritime, par pipeline, ferroviaire et aérien, et en communiquant les résultats aux Canadiens et aux Canadiennes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web du BST à l'adresse www.bst-tsb.gc.ca ou communiquer avec la Direction des communications du BST par téléphone au 819-994-8053 ou par courriel à l'adresse communications@bst-tsb.gc.ca.

¹ Rapport d'enquête A07O0305 du BST

² Rapports d'enquête A01O0299, A00P0206 et A07O0305 du BST et lettre d'information sur la sécurité A03C0099